

**L'hon. M. Abbott:** Si on me le permet, en toute justice, je dois exposer nettement ma propre attitude.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Nous ne...

**L'hon. M. Abbott:** Je crois qu'en toute justice...

**M. Macdonnell (Greenwood):** Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Si le ministre doit répondre, j'ai certes le droit de terminer mes observations.

**Le président:** A l'ordre! Nous étudions le crédit n° 649. Le crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET  
DE L'IMMIGRATION

Prêts, placements et avances—

653. Autorisation et création, au Fonds du revenu consolidé, nonobstant l'article 32 de la Loi sur le revenu consolidé et la vérification, d'un compte spécial permanent à désigner Fonds renouvelable de l'immigration, sur lequel pourront se faire aux immigrants des prêts sans intérêts en vue de leurs frais de voyage vers leur destination au Canada, y compris leurs frais de repas durant le trajet, aux conditions que le Gouverneur en conseil fixera à l'occasion; et autorisation de créditer à ce compte spécial les remboursements effectués par ces immigrants et d'effectuer de nouvelles avances de ces sommes ainsi que d'étendre et d'appliquer cette mesure à la somme de \$3,000,000 prévue par le crédit 648, Loi des subsides n° 2, 1951, \$6,000,000.

**M. Macdonnell (Greenwood):** J'aimerais être un peu mieux renseigné sur ce poste.

**L'hon. M. Abbott:** Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration n'est pas ici en ce moment. Comme on sait, un fonds renouvelable, une caisse de prêts a été établie qui permet de recouvrer les prêts consentis aux immigrants à l'égard de leurs frais de voyage vers le Canada en vertu du programme d'assistance à l'immigration. Vu le nombre d'immigrants entrés au pays sous l'empire de ce programme, le montant de 3 millions de dollars affecté au fonds renouvelable s'est révélé insuffisant. Le ministre demande un supplément de 6 millions qui portera à 9 millions le montant de la caisse. Voilà la raison de ce crédit.

Comme le comité le sait, ces prêts ont pour objet d'aider aux immigrants à venir s'établir au Canada. On peut les recouvrer à même ce que gagnent les immigrants une fois qu'ils sont établis ici.

**M. Gibson:** Quelles constatations le ministre a-t-il pu faire en ce qui a trait à la perception de cet argent?

**L'hon. M. Abbott:** Eh bien, à titre d'exemple, je signale que d'avril à décembre 1951, 17,095 prêts ont été consentis. Le montant total engagé s'établissait à \$3,162,575. Durant

[M. Macdonnell (Greenwood).]

cette période, la somme des recouvrements réalisés s'est chiffrée par \$216,208. Je n'ai pas de données qui me permettraient d'établir si tous les immigrants ont tenu leur remboursement à jour. Je crois savoir, cependant, qu'on a lieu d'être très satisfait à cet égard.

**M. Diefenbaker:** Quel est le montant moyen de ces prêts? Dans quelles conditions les accorde-t-on? Le demandeur les reçoit-il avant de débarquer au Canada, ou après son arrivée? Je recevrais volontiers quelques renseignements d'ordre général à ce sujet, parce que je connais certains cas où des demandes apparemment justifiées ont été refusées, tandis que d'autres se sont vu accordées. Je voudrais que le ministre donne une explication sur ce crédit qui est extrêmement important, parce qu'il révèle un nouveau principe de subvention aux immigrants, en vue de leur permettre de s'établir tout en remboursant les emprunts au fur et à mesure.

**L'hon. M. Abbott:** Cette question est tout à fait motivée, monsieur le président. Je ne suis pas en mesure de donner immédiatement le renseignement demandé, mais si le comité voulait bien réserver le crédit je demanderai au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de venir un peu plus tard nous donner une réponse.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Le ministre étudiera-t-il la question suivante? Je ne suis pas tout à fait fixé quant à l'autorité législative; le ministre pourra peut-être nous renseigner là-dessus tantôt.

**L'hon. M. Abbott:** L'autorité législative réside dans le crédit qui figure au budget des dépenses. Puisque le crédit va être réservé jusqu'au retour du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, celui-ci sera peut-être en mesure de répondre à toutes les questions que les députés pourront lui poser.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE  
Prêts, placements et avances—

654. Autorisation de conclusion et d'exécution d'une convention entre Sa Majesté et la *Polymer Corporation Limited* modifiant les accords existant actuellement entre eux de manière à:

a) mettre au nom de la Corporation le titre de propriété des immeubles, installations, établissements et autres biens (sous réserve des dettes passives) précédemment exploités par la Corporation pour le compte de Sa Majesté;

b) autoriser la Corporation à gérer lesdits biens, installations, établissements et autres biens pour le compte de Sa Majesté comme si, entre Sa Majesté et la Corporation, cette dernière en était l'usufruitière;

c) autoriser l'acceptation par Sa Majesté, pour lesdits immeubles, installations, établissements et autres biens et à titre de justification et de satis-